



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1176

18 Février 2015

- **Mardi gras annulé et deuil national de 3 jours, après la mort accidentelle d'au moins 16 personnes à Port-au-Prince**
- **Sécurité / Carnaval : Un policier national se serait suicidé, après avoir blessé par balles 2 collègues à Jacmel**
- **Trois morts et deux personnes grièvement brûlées dans l'incendie d'une maison à Gros-Morne**
- **Le « gaz naval » étudiantin annonce la couleur pour l'après-carnaval**

>> Mardi gras annulé et deuil national de 3 jours, après la mort accidentelle d'au moins 16 personnes à Port-au-Prince

Les autorités haïtiennes ont décidé d'annuler le mardi gras du 17 février, suite à l'accident survenu à l'aube et ayant fait, provisoirement, 16 morts et 78 victimes, lors du deuxième jour du défilé carnavalesque à Port-au-Prince.

Les soins des blessés de même que les frais des funérailles seront pris en charge par l'Etat. En hommage aux victimes, le mardi gras a été marqué par un défilé en blanc et en silence de certains groupes à Port-au-Prince.

Un vaste mouvement de panique a secoué le Champs de mars, principale place publique de la capitale, lorsqu'un chanteur du groupe Barikad Crew s'est pris la main, à l'aube du 17 février, dans un câble électrique suspendu de haute tension. En plus de l'annulation du mardi gras sur tout le territoire national, ont été décrétés trois jours de deuil national (les mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 février 2015) ainsi que des funérailles collectives et nationales pour les victimes, le samedi 21 février.

Le mercredi des cendres demeure férié, conformément à l'arrêté pris par le président Michel Martelly avant le carnaval. « C'est ainsi que nous montrerons que nous sommes solidaires, dans le bonheur comme dans le malheur. Dans le bonheur nous fêtons, dans le malheur nous posons un geste qui démontre que nous sommes concernés. Ce sont nos frères et sœurs, nous ne pouvons pas danser sur leurs cadavres, mais leur témoigner notre respect », a déclaré le premier ministre Evans Paul. Le gouvernement promet de constituer un groupe d'experts pour tirer les leçons de la tragédie du 17 février 2015.

Quoi qu'il en soit, la sécurité publique est en cause. Les chars musicaux sont construits à des dimensions démesurées, pour circuler, en présence de plusieurs milliers de personnes, dans des rues étroites, en plus des décibels surdimensionnés, ont longtemps fait remarquer des observateurs. Le premier jour du carnaval, le dimanche 15 février, une personne a été tuée et 45 autres blessées dans le défilé à Port-au-Prince.

>> Sécurité / Carnaval : Un policier national se serait suicidé, après avoir blessé par balles 2 collègues à Jacmel (Correspondance Gerdy Jérémie)

L'agent Robert Lindor, 50 ans, membre de l'Unité départementale (Sud-Est) de maintien d'ordre (UDMO) de la Police nationale d'Haïti (PNH), se serait donné la mort, dans la soirée du lundi 16 février 2015.

Il se serait tué après avoir tiré sur une patrouille policière, dont il faisait partie et qui assurait la sécurité pendant les festivités carnavalesques à Jacmel. L'agent Fritzner Mondésir et l'agent Laurore Chéry, deux de ses collègues, ont été blessés par balles à la rue Pétion, parallèle à l'avenue Barranquilla (principale artère de Jacmel), où a eu lieu le défilé carnavalesque.

Les 2 policiers blessés par balles, qui étaient soignés à l'hôpital, ont été transférés dans la matinée du 17 février 2015. Le policier Robert Lindor aurait été évacué vers Port-au-Prince, vu les difficultés de lui prodiguer des soins appropriés à son état de santé. Il aurait rendu l'âme dans un hôpital privé à Port-au-Prince, rapportent d'autres sources.

Le drame du 16 février 2015, qui serait survenu à l'intérieur d'un véhicule de la police départementale, n'aurait pas affecté le défilé carnavalesque à l'avenue Barranquilla. La direction départementale de la PNH

n'a encore fourni aucune version sur ce qui s'est réellement passé dans la nuit du 16 au 17 février 2015.

Le policier Lindor aurait éprouvé des troubles psychologiques après l'assassinat, en août 2014, en Haïti, de son fils, Olivier Ralph Lindor (16 ans), qui revenait de vacances des Etats-Unis d'Amérique. Depuis la disparition de son fils, Robert Lindor paraissait quelque peu ailleurs, dans son fonctionnement quotidien, selon des témoignages

d'habitants de Jacmel. En juillet 2014, la direction départementale de la Pnh avait promis d'apporter une assistance psychologique à ses agents, pour prévenir de tels drames [au sein de l'institution policière](#). Cette disposition a été annoncée après le suicide, le jeudi 3 juillet 2014, de Wellington Jean-Baptiste, 34 ans, membre de l'UDMO dans le Sud-Est. Cette assistance psychologique serait encore attendue au sein de la police départementale dans le Sud-Est.

>> Trois morts et deux personnes grièvement brûlées dans l'incendie d'une maison à Gros-Morne (Correspondance Exalus Mergenat)

Trois hommes ont été tués et deux autres grièvement brûlés dans l'incendie d'une maison, survenu le jeudi 12 février 2015 à Canefis, une localité située à Rivière Blanche, 3e section communale de Gros-Morne dans le haut Artibonite (Nord).

Le drame s'est produit au moment d'une cérémonie de guérison mystique, rapporte le président du Conseil d'administration de la section communale de Rivière Blanche, Eddy Roméus. Ce guérisseur, qui serait un houngan (prêtre du vodou), est connu sous le nom de Pierre Jean-Baptiste. Parmi les matériaux, dont il disposait pour ce travail mystique, il a utilisé, dans ses procédés, de la gazoline, alors qu'à quelques centimètres, se trouvait une bougie allumée, a expliqué Roméus. Sous les effets croisés de la gazoline et de la flamme, l'incendie a éclaté et a complètement consumé la maison, dont la toiture était en tôles.

Pierre Jean-Baptiste (le houngan), Servius ainsi connu et Normil Saint-Hilaire - trois des cinq hommes, qui se trouvaient à l'intérieur de la maison, dont toutes les portes étaient fermées - ont été tués sur le champ, a constaté le juge de paix titulaire de Gros-Morne, Osman Jean-Baptiste. Cephacil Saint-Hilaire, le malade qui revenait des Etats-Unis d'Amérique et qui bénéficiait des services du houngan, ainsi qu'un autre citoyen ont été grièvement brûlés. Ces deux victimes ont été transportées en urgence à l'hôpital communautaire de référence de Gros-Morne, puis dans un autre hôpital à Port au Prince.

Après le constat du juge de paix, les restes osseux des trois hommes décédés ont été inhumés au cimetière de Gros-Morne, sans les cérémonies d'usage.

>> Le « gaz naval » étudiant annonce la couleur pour l'après-carnaval

Des étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) ont annoncé la couleur pour l'après-carnaval.

A la veille des activités carnavalesques, les étudiants de diverses entités ont organisé une nouvelle journée de manifestation baptisée « gaz naval ». Une étudiante de la Faculté des sciences humaines, une des entités de l'UEH, a été touchée à la jambe gauche par une bonbonne de gaz lacrymogène. En guise de carnaval, des étudiants ont décidé de gagner les rues pour demander aux autorités de réduire de 100 gourdes (monnaie locale) les prix des produits pétroliers, par gallon. Les manifestants ont déploré l'attitude des gouvernants qui « décident d'organiser des festivités carnavalesques sans, pourtant, se soucier de réduire les prix des produits pétroliers ».

Au cours de toute la démonstration, les protestataires ont dénoncé la hausse des prix des produits de première nécessité. « Si vous ne parvenez pas à

manger, c'est parce que les produits pétroliers coûtent trop cher », ont-ils lancé.

La manifestation s'est déroulée pacifiquement, sans présence policière. Les policiers se sont montrés, au moment où les manifestants ont tenté de prendre la direction du Champs de Mars, au niveau de la rue pavée, dans l'idée de passer aux abords du Palais présidentiel. Ils sont arrivés dans un pick-up et ont lancé du gaz lacrymogène droit sur la foule.

Une grève générale de 48 heures a été observée, les lundi 9 et mardi 10 février 2015, dans la capitale haïtienne et certaines villes du pays, dans la perspective de réclamer une baisse substantielle des prix à la pompe des produits pétroliers sur le territoire national.

US \$ 1.00 = 48.00 gourdes ; 1 euro = 60.00 gourdes aujourd'hui

A lire également :

- Sécurité : 2 morts, 3 blessés par balles à Cité militaire, incluant des dommages collatéraux à l'Ofatma par des individus armés (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17756>);
- Haïti - Rép. Dom. / Corruption : Alerte sur les éventuelles conséquences de l'affaire du sénateur Félix Bautista (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17754>);
- Haïti-Rép. Dominicaine : Racisme et liaisons douteuses (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17750>);
- Dictature : Il y a 50 ans, René Péan était fusillé au Champ de Mars du Cap-Haïtien (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17757>).